

## Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne

Communication	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 24 juin 2013		Chapitre : Article :

## COMMUNICATION SUR LA GREVE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Rappel du contexte: La filière des sapeurs-pompiers professionnels a été profondément modifiée par une série de décrets en avril 2012. Cette réforme est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2012. Pour l'ensemble des sapeurs-pompiers, cette réforme se déroule en deux étapes: une phase de reclassement (qui a eu lieu en 2012) et une phase de mesures transitoires avant que n'entrent en vigueur progressivement les mesures pérennes (mai 2019). Les mesures pérennes listent par grade les emplois qui pourront être tenus par un sapeur-pompier professionnel.

Lors d'un Comité Technique Paritaire (4 décembre 2012), il avait été convenu à la demande des partenaires syndicaux de mettre en place un groupe de travail pour définir les modalités d'application de ces mesures. Après avoir attendu en vain la sortie de textes réglementaires, la première réunion du groupe de travail, s'est tenue le 30 avril 2013. Une deuxième réunion est programmée pour le 6 juin.

<u>19 mai 2013</u>: Publication au JO du décret transposant à la filière des sapeurs-pompiers volontaires les mesures de réorganisation.

**29 mai 2013**: Dépôt d'un préavis de grève « pour faire pression » sur la deuxième réunion du groupe de travail sur la filière prévue le 6 juin. Les revendications portent sur 6 points.

31 mai 2013: Proposition écrite du Président de rencontre avec l'intersyndicale le 4 juin.

<u>4 juin</u>: Rencontre avec l'intersyndicale. Accord sur 4 points des revendications. Restent en suspens la revendication de nommer tous les sergents qui remplissent les conditions d'avancement durant la période transitoire au grade d'adjudant (négociation lors du groupe de travail du 6 juin) et la revendication pour que les lieutenants travaillent en service posté et non en service hors rang (refus du SDIS de cette mesure).

<u>6 juin</u>: Grève d'une journée et manifestation devant la Direction.

Lors de la réunion du groupe de travail, le Directeur s'engage à nouveau sur les 4 points validés par le Président le 4 juin.

Une première proposition est faite par la Direction sur le nombre d'adjudants dont le SDIS aura besoin à terme. Cette proposition est fondée sur la nécessité de respecter la pyramide des grades et la nécessaire maîtrise des coûts.

Le représentant départemental CGT fait une contre-proposition acceptée par le Directeur qui conduit à créer 40 postes d'adjudants supplémentaires pendant la période transitoire. Après consultation des sapeurs-pompiers grévistes présents cette proposition est rejetée par l'intersyndicale.

Le point concernant les lieutenants est rapidement évoqué. Le Directeur maintient la position prise par le Président le 4 juin.

A l'issue de la réunion, l'intersyndicale demande que tous les sergents qui remplissent les conditions soient nommés adjudant durant la période transitoire (soit 128 agents) et dépose un préavis de grève illimité avec effet à compter du 14 juin.

.../...

<u>7 juin</u>: Diffusion dans les centres par la Direction, des propositions faites par le SDIS lors de la réunion du 6 juin.

Proposition du Président de recevoir l'intersyndicale le 11 juin avant le début du mot d'ordre de grève.

L'intersyndicale décline l'invitation du Président une heure avant le rendez-vous.

14 juin : Début de la grève illimitée.

Le Président

du Conseil d'Administration

T. THOMAS